

Liste des pièces administratives obligatoires

Service A.S.H.-PA/ Bureau des Equipements
Direction de la Population Agée et
des Personnes Handicapées

POUR LA PERSONNE AGEE SOLLICITANT L'AIDE SOCIALE

L'intercalaire de demande d'aide sociale signée par le Maire **et** le bénéficiaire/ou son représentant légal.

- si le bénéficiaire est dans l'incapacité de signer :
joindre un certificat médical d'incapacité de signer (quand l'état de santé ne lui permet pas de signer ou quand il n'y a pas de mesure de protection)

Photocopie du ou des livret(s) de famille complet(s).
ou attestation sur l'honneur portant mention des noms, prénoms, date et lieu de naissance des enfants, ainsi que leurs adresses)

Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.

Copie des justificatifs des pensions de retraites / guerre et de la Caisse d'Allocation Familiale.

Copie de l'échéancier de paiement de la mutuelle

Copie de la carte de sécurité sociale

Copie des justificatifs d'identité (C.N.I – Passeport – Titres exigés pour séjourner régulièrement en France – en cours de validité - ART L11-2 DU CASF).

Justificatif de domicile (quittances de loyers ou titre de propriété, actes de vente ou de viager ou de donation, taxe d'habitation)

- à défaut, attestation sur l'honneur datée et signée de l'hébergeant précisant les périodes d'hébergement (joindre une copie de la pièce d'identité).

Jugement de tutelle ou curatelle (s'il y a lieu)

POUR LES PERSONNES AGEES DE 60 à 65 ANS

Tout document justifiant du versement d'une pension de retraite au titre d'une inaptitude au travail / ou une décision d'incapacité permanente au moins égale à 80% reconnue par la MDPH ou la COTOREP / ou une Carte Mobilité Inclusion invalidité GIR 1/2

POUR LES PERSONNES PROPRIETAIRES :

Copie de l'acte de propriété ou copie de la taxe foncière

Liste des pièces administratives obligatoires

Service A.S.H.-PA/ Bureau des Equipements
Direction de la Population Agée et
des Personnes Handicapées

POUR LES OBLIGES ALIMENTAIRES (ENFANTS, GENDRES ET BELLES FILLES)
--

- Copie du livret de famille complet
- Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.
- Copie de la carte de sécurité sociale
- Copie des justificatifs des ressources (salaires, pensions retraites)
- Certificats de scolarité concernant les enfants de plus de 16 ans et de moins de 25 ans.
- Copie du jugement de divorce le cas échéant
- Copie du justificatif de domicile

En cas de changement de situation récent, fournir tous les documents attestant de la nouvelle situation.